

## **Mise à jour du 12 mai 2017 sur l'évolution du programme de réclamation**

À ce jour, et deux semaines après la mise en œuvre du programme de règlement, nous avons reçu plus de 45 000 inscriptions, ce qui signifie que plus de 40 % du groupe visé par le règlement a soumis une demande de réclamation auprès du Centre de réclamation du règlement de l'action collective canadienne. Plus de 450 représentants du service à la clientèle travaillent à temps plein pour traiter ces demandes de réclamation.

Nous remercions les demandeurs de nous faire part de leurs impressions. En vue d'accroître la satisfaction à l'égard du processus, nous travaillons à raccourcir le temps de réponse du Centre de réclamation du règlement de l'action collective canadienne et à apporter des améliorations au Portail de réclamation.

À l'occasion, le Portail de réclamation sera fermé pour apporter ces améliorations ou effectuer un entretien systématique. Nous sommes désolés des désagréments que cela pourrait causer. Nous nous engageons à vous informer au plus tôt de ces périodes d'entretien.

Nous sommes au courant que certains membres du groupe visé par le règlement ont demandé des éclaircissements relativement à la preuve de propriété du véhicule au 18 septembre 2015, qui doit être jointe à la demande de rachat ou d'échange que doit soumettre un propriétaire admissible. En réaction à ces requêtes, de l'information sur les documents justificatifs appropriés est donnée à la rubrique FAQ, qu'on peut consulter [ici](#).

Nous continuerons de mettre à jour la rubrique FAQ de ce site Web afin de répondre aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées au sujet du processus de réclamation.